

RESOLUTION SUR LA CONVENTION INTERAFRICAINNE
PORTANT CREATION DU PROGRAMME DE
COOPERATION TECHNIQUE DE L'OUA

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa 24ème Session ordinaire à Addis-Abéba, Ethiopie, du 13 au 21 Février 1975,

Ayant examiné le document CM/637 (XXIV) relatif au Projet de Convention Inter africain portant établissement d'un Programme de Coopération Technique de l'OUA,

1. ADOPTE le Projet de Convention Inter africaine portant établissement d'un Programme de Coopération Technique de l'OUA;
2. LANCE UN APPEL à tous les Etats membres pour qu'ils ratifient la Convention, le plus tôt possible, afin de donner à la coopération technique inter africaine, le cadre juridique nécessaire.